

Autorisation d'un programme de rachat d'actions

Descriptif du programme de rachat d'actions à mettre en œuvre par le Conseil d'administration conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013

Le présent document est établi en application des dispositions des articles 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme d'achat

Autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2013 pour une durée de dix-huit mois.

Part de capital détenu par la Société et répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société à la date de publication du présent descriptif

A la date du 4 juin 2013, la Société détient 533 606 actions propres, soit 4,22 % du capital :

Nombres de Titres au 4 juin 2013	Affectation
10 802 (soit 0,09 % du capital)	Contrat de liquidité
522 804 actions (soit 4,14 % du capital)	Allocations d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe et/ou réduction du capital

Objectifs du présent programme de rachat d'actions

Les actions rachetées pourront être utilisées en vue de :

- la poursuite du contrat de liquidité ;
- l'allocation d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions ;
- l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange, en paiement ou autrement, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la réduction du capital de la Société.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir (en dehors du contrat de liquidité) – Prix maximal d'achat

- Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat : actions ordinaires cotées au sur l'Eurolist B de NYSE Euronext Paris sous le mnémonique PARRO, code ISIN FR0004038263.
- Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis hors contrat de liquidité : 1 263 174.
- Pourcentage du capital : 10 % à la date du 4 juin 2013.
- Prix maximum d'achat : 41,125 € conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013 dans la limite d'un montant maximum de 20 000 000 €.

Durée du Programme

18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 4 juin 2013, soit jusqu'au 3 décembre 2014 inclus.

A PROPOS DE PARROT

Parrot, un leader mondial des périphériques sans fil pour téléphones mobiles, est une entreprise à la pointe de l'innovation fondée par Henri Seydoux en 1994. Son pari ? Accompagner la percée irrésistible du téléphone mobile en créant des périphériques sans fil pour nous faciliter la vie.

Parrot développe la gamme la plus étendue du marché de systèmes mains-libres pour la voiture et son savoir-faire mondialement reconnu dans les domaines de la connectivité mobile et du multimédia autour des Smartphones positionne l'entreprise pour devenir un acteur incontournable de *l'infotainment* en voiture. Par ailleurs, Parrot conçoit et commercialise des produits multimédia sans-fil haut de gamme dédiés au son et à l'image et dessinés par des artistes de renom. D'autre part, Parrot s'investit sur le marché des drones grand public avec le Parrot AR.Drone, quadricoptère à réalité augmentée pilotable en wifi, et via de nouvelles solutions destinées au marché des drones civils à usages professionnels.

Parrot, dont le siège est à Paris, compte aujourd'hui plus de 800 collaborateurs dans le monde et réalise la grande majorité de ses ventes à l'international. Parrot est cotée depuis 2006 sur Nyse Euronext Paris (FR0004038263 – PARRO). Pour plus d'information : www.parrot.com / www.ardrone.com / www.parrotoem.com

CONTACTS

Relations investisseurs et analystes

Relations médias économique et financière

Marie Ein - T. : +33(0) 1 48 03 60 60

parrot@calyptus.net